Politique Qualité-Sécurité-Santé-Environnement (QSSE)

ECOTEC Environnement SA, ci-après ECOTEC, conseille les décideurs, les collectivités, les entreprises et les particuliers sur différentes thématiques environnementales en lien avec l'environnement naturel (lacs, étangs et rivières, flore et faune, agriculture, etc.) ou l'environnement construit (bâtiments, trams, routes, aménagements hydroélectriques, gravières, etc.). Nos prestations intègrent des aspects scientifiques, juridiques, techniques et relationnels. Les principales prestations d'ECOTEC comprennent :

- les études d'impacts et les expertises sur l'environnement ;
- l'étude et la gestion des populations animales ;
- les projets d'aménagement et de gestion des sites naturels ;
- les expertises pédologiques, les plans d'aménagement paysager ;
- les schémas directeurs de gestion des eaux ;
- le suivi environnemental de réalisation ;
- les diagnostics amiantes, PCB et plomb dans les bâtiments ;
- le suivi des travaux d'assainissement.

ECOTEC est membre de l'Association Suisse des Professionnels de l'Environnement (SVU-ASEP), elle-même société spécialisée de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA). Les statuts de l'ASEP comportent différents principes et un code déontologique que ses membres s'engagent à respecter. Certains éléments sont directement en relation avec une politique qualité. On relèvera notamment les points suivants (Extraits des statuts 06.2025, article 2.1) :

> *Les membres de l'SVU-ASEP prennent par leur travail la responsabilité d'une utilisation durable de l'environnement. Ils font attention aux conséquences possibles de leurs activités et de leurs mandats. Ils ne favorisent aucun projet qui puisse contrevenir aux principes de l'SVU-ASEP. Les membres de l'SVU-ASEP doivent tenir compte des intérêts des partenaires d'un projet et de leurs représentants. Ils entretiennent une relation professionnelle participative et basée sur les faits. Les membres de l'SVU-ASEP s'appliquent à travailler avec compétence professionnelle et intégrité scientifique. Les membres s'engagent à s'acquitter en toute conscience des devoirs de leur profession et à respecter les règles de la concurrence loyale. Ils doivent respecter la personnalité et les droits professionnels de leurs collègues, de leurs supérieurs et de leurs collaborateurs.*

En complément, afin de garantir la qualité de nos prestations, nous avons mis en place un système de management de la qualité selon la norme ISO 9001 (version 2015). Il a notamment pour but de garantir et d'améliorer en continu :

- La satisfaction de nos clients et de nos autres parties prenantes ;
- La motivation et l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs ;
- D'une façon globale, l'atteinte des différents objectifs liés à nos activités.

Le domaine d'application de notre système de management de la qualité comprend toutes les prestations réalisées par ECOTEC en Suisse et à l'étranger, via notre bureau principal à Genève, notre succursale à Lausanne, ainsi que notre antenne en France.

En termes de qualité, nous nous engageons à :

- Respecter les exigences légales, contractuelles et autres exigences de nos parties intéressées ;
- Être à l'écoute et répondre aux attentes de nos clients, en portant une attention particulière à la qualité des livrables et au respect des délais ;
- Fournir à nos collaboratrices et collaborateurs un cadre de travail agréable et du matériel permettant d'offrir des prestations de qualité ;
- Impliquer, accompagner et former nos collaboratrices et collaborateurs ;
- Faire vivre le système de management de la qualité via le comité de pilotage Qualité.

Nous avons également mis en place un système de management de la santé et de la sécurité au travail selon la norme ISO 45001 (version 2018) et de l'environnement selon le norme ISO 14001 (version 2015) et ayant pour but d'évaluer et d'améliorer de manière continue nos engagements en matière de Sécurité, de Santé du personnel et de préservation de l'Environnement (SSE).

En termes de SSE, nous nous engageons à :

- Identifier, évaluer et prévenir les risques associés à nos activités que ce soit au bureau ou sur le terrain, en prenant les mesures organisationnelles, matérielles et humaines appropriées ;
- Capitaliser sur nos retours d'expérience en recensant et en analysant tout incident, accident, situation dangereuse et non-conformité SSE, afin de prévenir l'occurrence et leur récurrence et de soutenir l'amélioration continue ;
- Impliquer et consulter tous les intervenants au sein de l'entreprise par la mise en place de dispositifs d'échanges et de diffusion ;
- Améliorer en continu nos standards en matière de préservation de l'environnement tant dans nos missions que dans nos gestes du quotidien ;
- Assurer une veille réglementaire. Respecter et vérifier l'application de la législation environnementale ainsi que de la réglementation et des consignes de santé et sécurité au travail ;
- Faire vivre le système de management SSE via le comité de pilotage SSE.

Enfin, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'efficacité de notre système de management intégré QSSE et l'améliorer en continu, au moyen de revues de direction et d'audits internes.

Genève, le 2 septembre 2026.

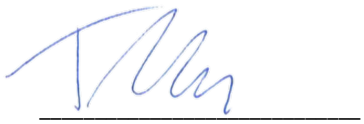

Dr Théodore Besson
Directeur général associé



Matthieu Zahnd
Directeur associé



Patrick Durand
Président du Conseil d'administration